

EN BREF

PLUS D'ÉTHANOL
POUR LA
BETTERAVE

Les betteraviers français vont produire moins de sucre mais plus d'éthanol. La mutation s'explique par l'obligation imposée par l'Union européenne de réduire la production sucrière des 27 pays membres de 20 millions de tonnes en 2005 à 12,5 millions en 2010.

IMMIGRATION
CLANDESTINE:
PROCÈS DE DEUX
FRANÇAISES
À PORTSMOUTH

Le procès des Françaises accusées d'avoir aidé deux Chinois à entrer au Royaume-Uni en les cachant dans le coffre de leur voiture s'est ouvert hier matin à Portsmouth. Les deux femmes, âgées de 27 ans et 29 ans, sont soupçonnées d'appartenir à un réseau de passeurs.

LE DRAME DE STE-
ODILE EN APPEL

Le procès en appel de la catastrophe aérienne du Mont Sainte-Odile (Bas-Rhin), qui avait fait 87 morts et 9 rescapés en 1992, s'est ouvert hier devant la cour d'appel de Colmar. Relaxés en première instance, six prévenus, dont Bernard Ziegler, ancien directeur technique d'Airbus, comparaissent à nouveau pour «homicides et blessures involontaires». Ils encourrent deux ans de prison.

L'IPHONE
COMMERCIALISÉ
FIN NOVEMBRE

Selon le site internet Challenges, Apple et France Télécom auraient trouvé un accord selon lequel l'iPhone sera commercialisé fin novembre en France par Orange. Les partenaires s'en tiendront au contrat conclu en juin dernier, stipulant qu'Orange devra reverser à Apple 30 % des recettes d'abonnement. L'opérateur français vendra l'appareil avec abonnement pour 399 €, sans système de subvention, puisqu'Apple le lui interdit.

SANTÉ

Les internes défendent
la liberté d'installation

Les futurs médecins ont entamé lundi une «grève totale et illimitée» sur l'ensemble du territoire. La raison de leur colère : quatre articles d'un projet de loi remettant en cause la liberté d'installation. Eclairage.



© E. FEJERBERG/AGF

Les internes manifestaient hier à Bordeaux à l'occasion de la visite de Nicolas Sarkozy.

Grosse colère chez les internes. Le mouvement de grève a pris une nouvelle ampleur en début de semaine après une rencontre tendue avec la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot. Il aura fallu une intervention de Nicolas Sarkozy, hier, à Bordeaux, pour apaiser la crise. Les futurs médecins espèrent maintenant que le gouvernement acceptera de remanier le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, (PLFSS) 2008.

Remise en cause de la liberté
d'installation

Les articles 30 à 33 du PLFSS 2008 introduisent la notion de conventionnement sélectif. En clair, si le projet voit le jour, les médecins n'auront

plus le droit de s'installer où ils le souhaitent sous peine de voir leurs prestations non remboursées. Depuis, ils ne décollent pas. «Nous savons que certaines régions sont en pénurie. Mais pour changer les choses, il faudrait nous inciter par des mesures positives», nous a expliqué Yuri Yornanov, vice-président du Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (Sihp). Selon eux, il suffirait de généraliser des idées déjà appliquées dans certaines régions.

Favoriser des mesures incitatives

La Picardie, par exemple, joue les poissons pilotes. Le conseil régional propose des contrats installation-formation aux internes pendant leurs études. En échange d'une bourse de 400 euros par mois, ces futurs médecins s'engagent à

Pénurie de médecins :
la solution écossaise

► De tous nos voisins européens, l'Ecosse semble être le seul à avoir trouvé une solution à la désertification médicale. Au début des années 1990, les Highlands, au nord de la région, étaient confrontés à une grave pénurie de médecins généralistes. Le gouvernement a donc décidé en 1993 de mettre en place une batterie de mesures pour les pousser à s'installer dans les endroits les plus reculés. Les tarifs des médecins acceptant de s'y installer ont été notamment majorés de 50 %, de même que les remboursements. Le succès de l'opération a été immédiat. Le système fonctionne si bien que l'Ecosse fait aujourd'hui figure de modèle. Sans mesure coercitive, elle a réussi à résoudre un problème sur lequel l'Allemagne, la Suisse ou encore l'Angleterre continuent de se casser les dents.

rester trois ans en zone rurale. Pour convaincre les plus réticents, certaines petites villes vont plus loin : elles proposent aux internes en formation d'intégrer une «maison médicale», dont dépendent souvent plusieurs villages, afin de leur fournir une clientèle et un cabinet «clé en main». Ces mesures incitatives ont fait leurs preuves et les internes souhaiteraient qu'elles soient appliquées à l'ensemble du territoire, sous peine de voir la situation dégénérer, comme dans certains pays européens. L'Allemagne, qui a appliqué en 2005 une mesure semblable à celle proposée par Roselyne Bachelot, se trouve désormais confrontée à une crise des vocations sans précédent. 40 % des places en faculté de médecine sont désormais inoccupées.

INSTITUTIONS

Le comité Balladur veut
limiter les pouvoirs du Président

Lundi, l'ex-Premier ministre Edouard Balladur, reçu dans *Le franc-parler* (France Inter, i-Télé, *Le Monde*), déclarait qu'il avait «plutôt tendance à penser» que le comité qu'il préside allait restreindre les pouvoirs du président de la République, notamment son droit d'expression télévisuelle. Pourtant, il y a quelques jours, le comité recommandait un renforcement des pouvoirs du Président, selon *Le Monde* : dans l'article 20 de la Constitution, «Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation» serait remplacé par «Le président de la République définit la politique de la nation, le gouvernement la met en œuvre». Concernant la limitation des pouvoirs du chef de l'Etat, Edouard

Balladur a déclaré que le comité proposerait «que le temps de parole du Président soit pris en compte dans le temps de parole du gouvernement». Il a par ailleurs souligné que le comité se prononcerait «sur la limitation des mandats». «Si j'avais à résumer, je dirais que nous voulons (...) élargir, augmenter les droits du Parlement, ceux de l'opposition et ceux des citoyens. Cela s'appelle la démocratisation», a-t-il dit. Le Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la V^e République, qui doit remettre son rapport à Nicolas Sarkozy la semaine prochaine, devrait modifier 40 articles de la Constitution, soit près de la moitié.

SANTÉ

Les surirradiés
face à la justice

■ Les deux juges parisiens chargés du dossier des surirradiés de l'hôpital Jean-Monnet sont arrivés hier soir à Epinal. Anne-Marie Bellot et Pascal Gand doivent entendre aujourd'hui les 75 personnes qui ont déposé plainte pour blessure ou homicide involontaire. Les deux magistrats vont en outre expliquer aux plaignants comment la procédure d'instruction va se dérouler. Suite à une multiplication d'erreurs, près de 4 900 personnes ont été surirradiées à l'hôpital d'Epinal. Cinq personnes sont décédées entre 2001 et novembre 2006. Cette affaire est le plus grave accident de radiothérapie jamais recensé en France.